

Fiche de Données de Sécurité

isoamyl & isopropyl nitrites mixture

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:1

Date de version:11/08/2022

Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Isoamyl & isopropyl nitrites mixture
N° d'article (utilisateur) : 911614
UFI : C4QE-SMAF-N20K-4JH9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : NETTOYANT POUR CUIR.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: Art et Plaisir SAS
Rue: 6 Avenue Franklin D. Roosevelt
Code postal/Ville: 75008 Paris
Pays: France
Email: info@artetplaisir.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Hazards identifications

Classification

Flam. Liq. 2
Skin_Corr. 1
Skin Sens. 1
Acute Tox. 2
STOT SE 3
Muta. 2

Mentions de danger (H)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Identificateurs du produit

Danger
-

Mentions de danger	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H330 - Mortel par inhalation. H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 - Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/docteur/...
Mises en garde - Stockage	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 - Garder sous clef.
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale applicable.

Contient: isopropyl nitrite, propan-2-ol, "amyl nitrite", mixed isomers

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
isopropyl nitrite N°CAS:541-42-4 N°EC:208-779-0 N°IDX:	59.0% ≤C≤ 64.0%	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H330 : Mortel par inhalation. H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	-	-
propan-2-ol N°CAS:67-63-0 N°EC:200-661-7 N°IDX:603-117-00-0	15.0% ≤C≤ 25.0%	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges	-	[1]

"amyl nitrite", mixed isomers N°CAS:110-46-3 N°EC:203-770-8 N°IDX:007-020-00-9	12.0% ≤C≤ 16.0%	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation.	-	-
1-Butanol, 3-methyl- N°CAS:123-51-3 N°EC:204-633-5 N°IDX:603-006-00-7	3.5% ≤C≤ 4.5%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H332 : Nocif par inhalation. H335 : Peut irriter les voies respiratoires	-	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Transporter la victime hors de la zone de danger. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte. Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin. Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur. Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle. Après l'inhalation de vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard, veiller à toujours consulter un médecin.
Après contact avec la peau	:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés. Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Un traitement médical immédiat est nécessaire parce que les blessures corrosives qui ne sont pas traitées sont difficiles à guérir. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'œil intact.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
- Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
- Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
- Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
- Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
- Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Mettre les personnes en sécurité.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
- En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
- Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
- Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
- Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.
- Ventiler la zone concernée.
- Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
- Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4. Référence à d'autres sections

- Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
- Elimination des déchets : voir la section 13.
- Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures de protection

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
- Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.
- Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.
- Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.
- Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
- Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.
- Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.
- Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement
- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Garder sous clef.

Précautions pour le stockage en commun

- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

- Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.
- Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

- Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Substance	Valeur	Unité	Type
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (BE)	200	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (BE)	500	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (CH)	200	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (CH)	500	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (CH)	400	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (CH)	1,000	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (BE)	400	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (BE)	1,000	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (FR)	400	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
propan-2-ol CAS : 67-63-0 (FR)	980	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
1-Butanol, 3-methyl- CAS: 123-51-3 (FR)	5	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
1-Butanol, 3-methyl- CAS: 123-51-3 (FR)	18	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
1-Butanol, 3-methyl- CAS: 123-51-3 (FR)	10	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
1-Butanol, 3-methyl- CAS: 123-51-3 (FR)	37	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Equipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. Protections oculaires recommandées: Écran facial de protection
Protection de la peau	:	Protection des mains: - Porter des gants de protection. - NBR (caoutchouc nitrile) - Caoutchouc butyle - Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. - N'utiliser les gants qu'une seule fois. - Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. - La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. - Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. - Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération. Protection du corps: - Blouse de laboratoire. - Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Appareil de protection respiratoire: Porter une protection respiratoire. Remarque: - La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé. - Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant. - Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Jaune Incolore
Odeur :	Pas de données disponibles
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles

Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Log Kow :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

"amyl nitrite", mixed isomers (CAS: 110-46-3)

Espec	:	Pas de données disponibles
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	-	505	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	-	5 840	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet négatif observé

11.2. Toxicité cutanée aiguë**Données sur le mélange**

Le produit n'est pas classé.

Substances**propan-2-ol (CAS: 67-63-0)**

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	-	13 900	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet négatif observé

11.3. Toxicité aiguë par inhalation**Données sur le mélange**

Le produit est classé Acute Tox. 2_INHALATION selon le règlement de référence.

Mortel par inhalation.

ATE "isoamyl & isopropyl nitrites mixture" = 0.7700385019250962 mg/l.

Substances**"amyl nitrite", mixed isomers (CAS: 110-46-3)**

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	-	3426	mg/m3

Conclusion : Effet indésirable observé

propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

Espece : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	-	25	mg/L air

Conclusion : Effet indésirable observé

isopropyl nitrite (CAS: 541-42-4)

Espece	:	Pas de données disponibles
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Voie d'administration	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-

Conclusion : Interprétations des résultats Catégorie 2 basée sur les critères du SGH [1].

11.4. Corrosion cutanée**Données sur le mélange**

Le produit est classé Skin Corr. 1 selon le règlement de référence.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Substances

Pas de données disponibles

11.5. Lésions oculaires**Données sur le mélange**

Le produit n'est pas classé.

Substances**propan-2-ol (CAS: 67-63-0)**

Type de test	:	Pas de données disponibles
Espece	:	Pas de données disponibles
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Type de méthode	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

11.6. Sensibilisation de la peau**Données sur le mélange**

Le produit est classé Skin Sens. 1 selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances

Pas de données disponibles

11.7. STOT SE**Données sur le mélange**

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT RE**Données sur le mélange**

Le produit est classé STOT SE 3_H336 selon le règlement de référence.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Substances

Propan-2-ol (CAS 67-63-0).

Données d'étude : inhalation.

NOAEC (rat) : 5 000 ppm.

NOEC (rat) : 500 - 5 000 ppm.

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.11. Génotoxicité

Données sur le mélange

Le produit est classé Muta. 2 selon le règlement de référence.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Substances

"amyl nitrite", mixed isomers (CAS: 110-46-3)

Type de test	:	Pas de données disponibles
Especie	:	Pas de données disponibles
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Type de méthode	:	Pas de données disponibles
Voie d'administration	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité
-	-	-	-	-	-

Conclusion : Toxicité - InVitro : Effet indésirable observé (positif)

11.12. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique court terme

Substances

"amyl nitrite", mixed isomers (CAS: 110-46-3)

Animaux/Categorie	:	Invertébrés aquatiques
Especie	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	48
Unité	:	h
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	307	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 24
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	307	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues aquatiques et les cyanobactéries
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 72
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	530 - 2140	µg/L
EC10:	110 - 150	µg/L

Remarques : Pas de données disponibles

propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 4
 Unité : journées
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	9.64 - 10	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 24
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL0:	5	g/L
EC0:	5	g/L
CL50:	10	g/L
EC50:	10	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries

Espece : Algues d'eau douce
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 ou NOEC	1.8	g/L
EC50:	9.17	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10 ou NOEC	1.05	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

isopropyl nitrite (CAS: 541-42-4)

Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 48
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	2.123	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues aquatiques et les cyanobactéries
 Espece : Pas de données disponibles
 Durée du test : 72
 Unité : h
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	4.85 - 15.79	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme

Substances

propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

Animaux/Categorie : Poisson
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 28
 Durée d'exposition/unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
NOELR	1	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Invertébrés aquatiques
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : 21
 Durée d'exposition/unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
NOELR	1	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité sédimentaire court terme

Substances

propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

Animaux/Categorie : sédiments d'eau douce
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10/LC10 or NOEC	46.2	mg/kg sédiment dw
EC50/LC50	241	mg/kg sédiment dw

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité terrestre court terme

Substances

propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

Animaux/Categorie : Macroorganismes terrestres sauf arthropodes
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	238	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : arthropodes terrestres
 Espece : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée du test : Pas de données disponibles
 Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50/LC50	133	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité terrestre long terme

Substances

propan-2-ol (CAS: 67-63-0)

Animaux/Categorie	:	Macroorganismes terrestres sauf arthropodes
Espec	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10/LC10/NOEC	45.6	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie	:	arthropodes terrestres
Espec	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC10/LC10/NOEC	25.5	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie	:	Plantes terrestres
Espec	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	21
Unité	:	journées

Paramètre	Valeur	Unité
EC10:	20.17 - 31.23	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie	:	Plantes terrestres
Espec	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	14
Unité	:	journées

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	105.26 - 163.03	mg/kg sol d.w.

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Élimination des produits/emballages

Codes déchet

- La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

- Déchets exigeant une surveillance spéciale.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
- Livraison à une société agréée en élimination des déchets.
- Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
- Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
- Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
- Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque

- Pour le recyclage, contacter le fabricant.
- Collecter les déchets séparément.
- Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
- Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Pas de données disponibles

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de données disponibles

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4. Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne

Règlement : REACH: Annex XVII (Restrictions)

Substance	CAS	EC
1-Butanol, 3-methyl-	123-51-3	204-633-5
"amyl nitrite", mixed isomers	110-46-3	203-770-8
propan-2-ol	67-63-0	200-661-7

Règlement : Tableaux des maladies professionnelles

Substance	CAS	TMP N°
propan-2-ol	67-63-0	RG: 84
1-Butanol, 3-methyl-	123-51-3	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 11/08/2022

Date de version : 11/08/2022

Date d'impression : 11/08/2022

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H314	Skin Corr. 1	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	STOT SE 3 H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H341	Muta. 2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.